



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2020D0055-AF

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Madame Catherine Héroufousse demeurant Rue Ma Campagne 70 à 4801 VERVIERS.

Le terrain concerné est situé Rue Ma Campagne 70 à 4801 Stembert et cadastré division 4, section A n°634T3, 634V3 pie.

Le projet est de type : **Construction d'un abri de jardin**. Il présente les caractéristiques ci-après. Considérant les articles D.IV. 5, D.IV.40 et D.VIII.6 et R.IV.40-2 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants :

- *Art. DIV.40 du CoDT : la demande implique un écart au permis d'urbanisation S37 : non-respect de l'affectation de la zone de jardins (jardin d'agrément avec pelouse, plantations, potagers).*
- *Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° du CoDT : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;*

Conformément à l'article D.I.16 du CoDT, **les mesures de publicité sont suspendues du 16/07 au 15/08 et du 24/12 au 01/01.**

Le dossier peut être consulté- **sur rendez-vous** - à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 01/07/2020 au 24/08/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/07/2020 au 24/08/2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be

A Verviers, le 29 juin 2020

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN.



Pour la Bourgmestre :
L'Échevin délégué,

Freddy BREUWER.